



ZAC Village Olympique et Paralympique

Concertation continue



Compte-rendu de la réunion d'information du
11 mars 2019
Ecole Anatole France – Saint-Denis





Le 11 mars 2019

SOMMAIRE

1.	Introductions et présentations liminaires	4
1.1.	Laurent Russier, Maire de Saint-Denis.....	4
1.2.	Isabelle Vallentin, Directrice générale adjointe de la SOLIDEO.....	4
1.3.	Les présentations du projet et de la concertation.....	5
2.	Le temps d'échanges	6
2.1.	La programmation et les questions architecturales.....	6
2.1.1.	L'utilisation du bois.....	6
2.1.2.	L'ajout de bâtiments en lisière du Parc Ampère.....	6
2.1.3.	L'aménagement de la RD1-bis et d'une voie cyclable.....	8
2.1.4.	Les prix de sortie des logements du futur quartier	8
2.1.5.	La prise en compte de la pollution	9
2.1.6.	L'attractivité du territoire et l'ESS	10
2.1.7.	Accessibilité universelle	10
2.1.8.	Etablissements scolaires	11
2.1.9.	Information sur le projet / concertation.....	12
2.1.10.	Participation au choix des architectes du groupement.	13
2.1.11.	Logements sociaux	13
2.1.12.	Mur antibruit le long de l'A86.....	13
2.1.13.	Nuisances du chantier.....	14
2.1.14.	Quartier Pleyel	14
2.1.15.	Utilisation des voies fluviales	15
2.1.16.	Autres	15



Le 11 mars 2019

3.	Les conclusions	16
3.1.	Mathieu Hanotin, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis	16
3.2.	Michel Bourgain, Maire honoraire de L'Île-Saint-Denis.....	16
3.3.	Laurent Russier, Maire de Saint-Denis.....	16



Le 11 mars 2019

1. Introductions et présentations liminaires

1.1. Laurent Russier, Maire de Saint-Denis

Laurent Russier remercie les participants pour leur présence, les élus de Saint-Denis, de Plaine Commune, de L'Île-Saint-Denis et du Département de Seine-Saint-Denis présents, Isabelle Vallentin et toutes les équipes de la SOLIDEO. Le choix de la salle qui accueille la réunion répond à l'objectif de l'organiser au plus près du futur Village olympique et paralympique.

La construction du Village olympique et paralympique est un processus long qui doit placer les habitants, leurs besoins et leurs attentes au cœur du projet dès la phase de conception. Le quartier qui prendra corps à l'issue des Jeux devra être pleinement intégré au territoire qui l'accueille. Le Village est fait sur le territoire et pour le territoire.

1.2. Isabelle Vallentin, Directrice générale adjointe de la SOLIDEO

Isabelle Vallentin remercie les participants pour leur présence, le maire de Saint-Denis pour son accueil et les autres élus présents : Patrick Braouezec, Michel Bourgain et Mathieu Hanotin.

Elle rappelle le contexte du projet. Les Jeux de Paris 2024 seront organisés par le Comité d'Organisation Paris 2024, qui sera en charge de l'évènement mais aussi de la mise en place de tous les équipements temporaires nécessaires à son organisation. La SOLIDEO, Société de livraison des ouvrages olympiques, a été créée pour assurer la construction des ouvrages olympiques pérennes. Elle assure la mission de maîtrise d'ouvrage de la ZAC « Village olympique et paralympique » et de la ZAC « Cluster des médias » et supervise la réalisation de tous les autres ouvrages olympiques pérennes, dont le Centre Aquatique Olympique porté par la Métropole du Grand Paris.

Tous les projets d'aménagement et de construction d'équipements olympiques sont construits en partenariat avec les collectivités territoriales, qui financent en partie certains d'entre eux.

Elle rappelle les phases de concertation précédentes :

- La concertation préalable s'est déroulée du 16 mai au 15 novembre 2018. Trois réunions publiques ont été organisées. Le site dédié est toujours en ligne et contient toutes les informations sur le projet et la concertation : <https://village-olympique-paralympique.jenparle.net/>
- L'enquête publique s'est déroulée du lundi 17 décembre 2018 au vendredi 1^{er} février 2019.

Post-réunion : le rapport de la commission d'enquête est téléchargeable sur le



Le 11 mars 2019

site internet de la concertation, rappelé ci-dessus.

Suite aux premières réunions de concertation, la SOLIDEO a engagé un travail avec un maître d'œuvre urbain choisi en septembre 2018. Il s'agit d'une équipe dont le mandataire est Dominique Perrault Architecture, afin de dessiner ce qu'on appelle un plan guide du futur village olympique et paralympique

1.3. Les présentations du projet et de la concertation

David Aguido de l'Agence Dominique Perrault Architecture et **Guillaume Hébert** d'une Fabrique de la Ville ont présenté l'état d'avancement du projet.

Céline Terrier-Laurens, Directrice des Partenariats et de l'animation territoriale de la SOLIDEO ; a présenté les prochaines étapes du dialogue avec le public.

Le détail de leurs présentations sont consultables sur le site dédié à la concertation : village-olympique-paralympique.jenparle.net



Le 11 mars 2019

2. Le temps d'échanges

A l'issue des présentations, les participants ont échangé pendant environ une heure avec la tribune. Ci-après, les questions de la salle et les réponses des intervenants sont restituées thématiquement.

2.1. La programmation et les questions architecturales

2.1.1. L'utilisation du bois

- Un habitant s'inquiète de l'utilisation du bois estimant que ce matériau vieillit mal sur le long terme. Il reconnaît la valeur esthétique du bois mais estime qu'il ne s'agit pas du meilleur choix pour les façades extérieures des bâtiments de la ZAC.

Réponse d'Isabelle Vallentin et de Céline Terrier-Laurens, SOLIDEO

Le choix de privilégier l'utilisation du bois répond à l'ambition de la SOLIDEO en termes de développement durable et de limitation du bilan carbone du Village olympique et paralympique. La SOLIDEO précise que les visuels des bâtiments, présentés à ce stade du projet, représentent des intentions et sont donc susceptibles d'évoluer. En outre, l'obligation d'utiliser le bois concerne les structures (murs et planchers) des bâtiments et pas nécessairement les façades. Les façades pourront être traitées avec différents matériaux, en fonction des différents choix architecturaux.

Réponse de Mathieu Hanotin, Département de Seine-Saint-Denis

Le choix des matériaux est déterminant. Cependant, il n'y a pas de « mauvais matériau » par essence. Tous les matériaux peuvent être de bonne ou de mauvaise qualité. Des bâtiments en bois peuvent mieux vieillir que des bâtiments en béton et vice-versa.

2.1.2. L'ajout de bâtiments en lisière du Parc Ampère

- Un habitant fait remarquer que des bâtiments ont été ajoutés autour du parc Ampère, par rapport aux plans présentés en phase de concertation préalable. Selon lui, un quart de l'emprise initiale du parc est empiété par ces « nouveaux » bâtiments, alors même qu'ils ne sont pas nécessaires au jeu Olympique et Paralympique, puisque ces terrains serviront de stationnement ou de centrale logistique.



Le 11 mars 2019

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Cette nouvelle configuration, affinée lors de la poursuite des études a pour objectif de maintenir une animation dans le parc à toute heure de la journée et d'éviter ainsi tout sentiment d'insécurité qui peut naître lorsqu'un espace public est trop isolé des habitations.

Les 3 ha prévus seront bien réalisés mais de part et d'autre du Mail Finot.

- L'habitant précise que l'ajout de bâtiments autour du parc pour créer de l'animation est une bonne idée. Cependant, il souhaiterait que la SOLIDEO privilégie des immeubles de 15-20m de hauteur maximale, afin d'éviter « d'enfermer » l'espace, comme c'est le cas autour du parc Martin Luther King dans le quartier des Batignolles dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

Réponse de Guillaume Hebert, Une Fabrique de la Ville

Les architectes ont travaillé spécifiquement sur les volumes et les hauteurs des bâtiments en bordure du parc. Les immeubles envisagés comprennent 8 à 9 étages. Leur implantation intègre des espaces entre les immeubles afin d'éviter des façades en continue le long du parc. L'objectif est de laisser passer la lumière à travers les immeubles.

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

A ce stade, la programmation de l'espace bâti du futur quartier est telle que les hauteurs des immeubles varient d'un îlot à l'autre et parfois au sein même d'un îlot. Les schémas présentés pendant la réunion exposent des volumétries maximales.



Le 11 mars 2019

2.1.3. L'aménagement de la RD1-bis et d'une voie cyclable

- Un représentant de l'association Cyclol'île demande si la RD1 bis reliera le sud de L'Île-Saint-Denis aux quartiers du centre et du nord de la ville. Une liaison est-elle envisagée entre le quartier sud de L'Île-Saint-Denis et l'Île des Vannes ?

Réponse de Mathieu Hanotin, Département de la Seine-Saint-Denis

A ce stade, la RD1 et la RD1 bis seront réaménagées dans le périmètre du Village olympique et paralympique et au moins jusqu'au pont de Saint-Ouen. Le Département de Seine-Saint-Denis souhaite que le réaménagement de ces voies aille le plus loin possible. Le Département compte se servir des Jeux comme d'un levier de reconquête de la Seine. L'objectif est de réaliser la connexion entre les quartiers sud de l'Île Saint Denis et son centre-ville. Côté Saint-Denis, l'objectif est de réaménager la berge jusqu'au croisement avec l'avenue de la Libération. Cependant, l'ensemble du linéaire des berges de Seine ne pourra être traité d'ici 2024.

Sur la RD1-bis, le Département souhaite aller au-delà des engagements pour les Jeux. Un premier rendez-vous a été pris avec le Maire de Saint-Denis concernant le réaménagement de la RD1 bis. Une réunion publique sera organisée pour présenter des premières pistes de réflexion concernant la RD1 bis.

2.1.4. Les prix de sortie des logements du futur quartier

- Une membre du Comité de Vigilance JO s'inquiète du prix de sortie des logements du Village Olympique et Paralympique. Elle a entendu dire qu'il se situerait à plus de 7000 euros/m².

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Concernant Saint-Denis, le prix de sortie des logements est fixé dans les cahiers des charges qui seront soumis aux candidats à l'aménagement du quartier, dans le respect de la Charte Qualité Constructions Neuves mise en place par Plaine Commune.

A Saint-Ouen, le prix du m² est aujourd'hui situé autour de 5500 euros/m². Les investisseurs ou les promoteurs ne sont pas incités à pratiquer des prix plus hauts que ceux du marché, car les charges foncières sont fixées dans le cadre des consultations.



Le 11 mars 2019

Réponse de Patrick Braouezec, Plaine Commune

Il réaffirme la volonté des collectivités de rester dans les prix de sortie actuels, soit entre 3800 et 4000 euros/m². A titre de comparaison, un logement neuf dans le nord de Paris se vend autour de 8000 euros/m². La nouvelle Charte Qualité Nouvelles Constructions qui entrera en vigueur en 2020 sera signée prochainement avec les maires de L'Île-Saint-Denis et de Saint-Denis.

2.1.5. La prise en compte de la pollution

- Une participante se réjouit que le projet intègre des espaces verts. Néanmoins, leur implantation ne résout pas le problème du niveau de pollution du site, notamment de pollution de l'air.

Ce problème doit être traité en ayant une vision d'ensemble des sources de pollution sur le territoire et donc une réflexion d'ensemble pour l'aménager. Le recours à un ensemble de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) pour aménager les futurs quartiers olympiques empêchent les décideurs d'avoir une vision d'ensemble du territoire.

- Un membre du collectif « Pleyel Avenir » considère que les aménagements du mail Finot, des quais de Seine et du boulevard Anatole France vont générer une augmentation du trafic routier dans le quartier, et donc de la pollution de l'air.

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

La construction du Village olympique et paralympique s'inscrit dans un engagement fort sur le plan environnemental. Le projet prévoit l'aménagement d'un quartier bas carbone à horizon 2050, respectueux de la biodiversité et contribuant à réduire les îlots de chaleurs urbains. De même, les parcelles privées seront aussi végétalisées à l'intérieur des îlots.

Cependant, la SOLIDEO ne peut agir que dans le périmètre de ses responsabilités. Ainsi, l'ensemble des problématiques lié à la pollution dans le secteur ne pourra pas être résolu dans le cadre de l'aménagement du Village Olympique et Paralympique.

Réponse de Guillaume Hébert, Une Fabrique de la Ville

La programmation du village a été conçue en tenant compte des nuisances environnementales. Les nouveaux groupes scolaires et les équipements implantés dans le Village seront situés le plus loin possible des grands axes.

Par ailleurs, Guillaume Hébert explique que les dessins du projet présentés dans la plaquette vont évoluer avec l'avancée du projet. Il annonce qu'il y aura une continuité importante le long de l'A86 : un corridor écologique qui ira de la Seine jusqu'à l'intérieur du territoire et à d'autres espaces paysagers comme le Parc de la Légion d'Honneur.



Le 11 mars 2019

2.1.6. L'attractivité économique du territoire et l'ESS

- Un participant regrette que les questions d'insertion professionnelle, d'attractivité des territoires et d'économie sociale et solidaire soient toujours évoquées de façon abstraite pendant les réunions de concertation. Il aimerait que des mesures concrètes soient proposées à ce sujet et pensées avec les habitants et les acteurs du territoire.

Réponse Céline Terrier-Laurens, SOLIDEO

La Charte SOLIDEO prévoit 10% d'heures d'insertion et 25% des montants globaux de travaux pour les TPE/PME. Elle ajoute qu'un travail est fait avec différents acteurs du territoire sur ces questions et notamment : les Canaux, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) sur les TPE/PME, avec le MEDEF, les syndicats et les collectivités.

Concernant plus globalement le lien à la population et aux territoires, elle ajoute qu'une nouvelle direction a été créée au sein de la SOLIDEO : celle des « Partenariat et de l'animation territoriale » afin d'intensifier les relations avec les acteurs du territoire.

Réponse de Patrick Braouzec, Plaine Commune

Il rappelle que La maison des Canaux joue le rôle d'articulation sur les questions d'insertion. Le professeur M. Yunus est partie prenante du projet. Il rappelle que la charte de la SOLIDEO sur l'emploi (économie sociale et solidaire) a été signée dans les locaux de Plaine Commune. La SOLIDEO a intégré une part de 10% de clause d'insertion et 25% réservé aux PME/TPE sur la proposition de Plaine Commune.

2.1.7. Accessibilité universelle

- Une participante aimerait savoir ce qu'il en est de l'accessibilité universelle dans le cadre du futur projet. Elle aimerait pouvoir disposer de schémas explicitant les propositions de la SOLIDEO.

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Le 22 mars, la stratégie d'accessibilité universelle de la SOLIDEO sera présentée au Conseil d'administration. Cette politique n'est pas uniquement adressée aux personnes à mobilité réduite (PMR), elle prendra en compte l'ensemble des usagers de la futur ZAC « Village olympique et paralympique ».



Le 11 mars 2019

Réponse de Céline Terrier-Laurens, SOLIDEO

Céline Terrier-Laurens ajoute qu'un travail est fait avec des associations représentant tous les types de handicaps (moteurs, sensoriels et cognitifs) pour faire du Village olympique et paralympique un quartier exemplaire en matière d'accessibilité pour tous.

Par ailleurs, dans le cadre du comité de site « Faites vos Jeux », elle explique qu'il est prévu que les communes de Plaine Commune, puissent avoir un temps spécifique de travail sur l'accessibilité et la question des usages.

2.1.8. Etablissements scolaires

- Le principal du collège Dora Maar constate qu'il est prévu de construire un bâtiment à l'emplacement d'un bâtiment de logements du collège. Il regrette ce choix puisque le collège n'a été livré qu'en 2014 grâce à des fonds publics. Un gymnase doit être construit devant le collège à l'emplacement de la salle d'éducation physique (EPS) et sportive. Il aimerait savoir ce que va devenir cette salle occupée à 80% par le collège.

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Le projet nécessite la destruction des 5 logements de fonction autour du collège de Dora Maar. Un travail sur la reconstitution de ces logements est en cours avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Il est à noter qu'un travail fin a été fait pour que les locaux du collège soient moins impactés que ce qui était prévu initialement en candidature. Isabelle Vallentin assure que la salle d'EPS n'est pas touchée et qu'elle demeure dévolue au collège.

Après une réflexion avec les collectivités, le projet d'établissement scolaire intercommunal comprendra finalement deux établissements : un groupe scolaire sur Saint-Ouen et un groupe scolaire sur Saint-Denis. Ils compteront un nombre important de classes, répondant aux besoins du futur quartier et du quartier environnant. Par ailleurs, la SOLIDEO a aussi identifié un besoin complémentaire d'équipements sportifs.

Réponse de Mathieu Hanotin, Département de Seine-Saint-Denis

Mathieu Hanotin assure que le Département est très attentif à la situation du collège Dora Maar. Une réflexion est menée sur les besoins et contraintes des usagers dans ce secteur.



Le 11 mars 2019

2.1.9. Information sur le projet / concertation

- Un participant se réjouit de l'idée de la concertation et des rencontres avec les équipes du projet. Mais il considère que pouvoir se préparer à ces réunions, le public doit disposer de plus d'informations. Il aimerait notamment disposer des éléments de programmes des cabinets d'architectures en phase olympique et héritage.

Réponse de Guillaume Hébert, Une Fabrique de la Ville

Monsieur Hébert comprend que les participants demandent de la matière pour se préparer aux réunions de travail. Concernant les chiffres de la programmation, il insiste sur le fait qu'il ne s'agit que de documents de travail, qui sont par conséquent susceptibles de changer. Il rappelle que les programmes donnés aux architectes ne sont pas que des chiffres de m² mais aussi l'ensemble des recommandations.

- Un membre du collectif « Pleyel Avenir » considère que la co-construction ne consiste pas en un exposé de solutions prédéfinies. Il se demande également pourquoi les adjoints de quartier ne sont pas présents à la tribune de même que les collectifs associatifs. Il propose la création d'un comité de pilotage citoyen auquel il souhaiterait que la maîtrise d'ouvrage garantisse un pouvoir décisionnel durant la phase de co-construction. Enfin, il souhaiterait qu'une plateforme centralise l'ensemble des projets ayant trait aux Jeux.

Réponse de Céline Terrier, SOLIDEO

Elle rappelle que le 13 avril 2019 aura lieu une balade urbaine sur le site du futur Village olympique et paralympique. Ensuite, la SOLIDEO compte travailler avec Plaine Commune afin de participer à deux comités de suivies « Faites vos Jeux » : un sur l'accessibilité et les usages des espaces publics et des habitations, l'autre sur les problématiques liées aux chantiers. Enfin un forum citoyens sera organisé par Paris 2024. La SOLIDEO va avoir fin avril un prestataire pour définir l'ensemble des dispositifs de participation pour les 5 ans à venir.

- Un conseiller technique du Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Seine-Saint-Denis remercie la SOLIDEO et l'ensemble des AMO (assistants à la maîtrise d'ouvrage). Il précise que le CDOS de Seine-Saint-Denis est disponible pour coopérer sur ces questions. Il souhaite que le projet puisse être un exemple d'un urbanisme pensé pour que l'ensemble des usagers bougent plus dans la ville.



Le 11 mars 2019

2.1.10. Participation au choix des architectes du groupement.

- Une participante aimerait savoir si les participants pourront participer aux choix du cabinet d'architecte retenu.

Réponse de Patrick Braouzec, Plaine Commune

Il pense qu'il faut absolument que les participants travaillent avec les architectes qui seront choisis. Il précise que pour le moment les plans masses qui sont présentés seront sans doute très différents de ce qui sera fait in fine.

Réponse de Céline Terrier-Laurens, SOLIDEO

La question d'une participation du public au choix des architectes retenus dans le groupement est notée par Céline Terrier-Laurens. La SOLIDEO reviendra ultérieurement vers la population à ce sujet.

2.1.11. Logements sociaux

- Un membre du Comité de Vigilance Paris 2024 aimerait savoir la part de logements sociaux prévue dans la programmation, estimée dans la plaquette à 25% et 40% de logements sociaux à Saint Denis et à Saint Ouen.

Réponse de Patrick Braouzec, Plaine Commune

Concernant les logements sociaux, à Saint Denis et L'Ile-Saint-Denis, l'objectif est de 40%, en respect du Programme Local de l'Habitat (PLH).

2.1.12. Mur antibruit le long de l'A86

- Un participant aimerait savoir s'il est logique que la plaquette ne prévoit qu'un seul mur anti-bruit le long de l'A86.
- Par ailleurs il se demande ce qui est prévu pour connecter concrètement l'A86 avec les territoires.



Le 11 mars 2019

Réponse de Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Il est prévu dans le cadre du pacte financier que la SOLIDEO finance le mur le long de l'A86 du côté Village Olympique.

2.1.13. Nuisances du chantier

- Un participant aimerait en savoir plus sur les nuisances potentiels générées par le projet. Il évoque notamment la charte de Plaine Commune concernant les nuisances.

Réponse de Céline Terrier-Laurens, SOLIDEO

Elle explique qu'il existe une charte de chantier propre prévue par la SOLIDEO qui s'appliquera à tous les promoteurs. Des vérifications seront faites auprès des différents entrepreneurs et leurs sous-traitants afin de s'assurer de son respect. La SOLIDEO sera prochainement en mesure de présenter une version simplifiée des prescriptions aux parties prenantes, ainsi que les prescriptions en matière de développement durable.

2.1.14. Quartier Pleyel

- Un parent d'élève (FCPE) de l'école Anatole France, estime qu'une partie du projet de la SOLIDEO permet de désenclaver le secteur grâce à la création de nouveaux accès. En revanche, il déplore une concentration des voies du côté Est. Il trouve paradoxal que d'un côté, on crée de la verdure et de l'autre, des accès routiers du côté du quartier Pleyel où la pollution va se concentrer, notamment autour d'un groupe scolaire d'importance. Il a la sensation de n'avoir qu'une vision parcellaire du projet. Or, il attend que les Jeux puissent apporter plus d'harmonie dans le quartier.

Réponse de Patrick Braouezec, Plaine Commune

L'objectif est de faire du quartier Pleyel un quartier de ville populaire au même titre que celui prévu pour le Village olympique et paralympique. Ces deux quartiers seront composés de logements sociaux : du logement très social mais aussi de l'accession à la propriété et des logements libres.

Il reconnaît que pour obtenir une meilleure lisibilité du projet, il est nécessaire de voir son articulation avec les autres projets à venir. Il précise qu'un travail est fait dans ce sens avec les autres collectivités.



Le 11 mars 2019

2.1.15. Utilisation des voies fluviales

- Un représentant du Comité Porte de Paris se demande si la maîtrise d'ouvrage compte utiliser les voies fluviales pour l'acheminement et le retrait des matériaux du chantier. Il estime que ces voies d'eaux ne sont pas adaptées au trafic que pourrait générer un tel chantier.

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Un travail est en cours avec HAROPA (Ports de Paris Seine Normandie) et VNF (Voies Navigables de France) afin de voir comment il est possible d'utiliser les voies fluviales pour alimenter le chantier.

2.1.16. Autres

- Un participant se demande ce qui est prévu en termes de fouille préventive sur le futur chantier.

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Elle explique que des déclarations ont été faites auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles). Elle explique que des investigations seront réalisées sur la seule zone sensible identifiée c'est à dire autour de l'école Anatole France à Saint Ouen. Et que cela a été pris en considération dans l'organisation du projet.

- Un membre du Comité de vigilance demande à la SOLIDEO d'assumer davantage son rôle politique et de ne pas uniquement se réfugier derrière un rôle uniquement technicien.
- Le Collectif Pleyel Avenir demande si les bretelles de l'A86 et les bretelles de l'A1 font parties du projet des Jeux. Il aimerait savoir si la SOLIDEO compte réaliser ces ouvrages. Si l'enquête publique n'allait pas à son terme, il voudrait savoir si la SOLIDEO réaliserait quand même ces ouvrages et compléterait l'échangeur Pleyel.

Réponse d'Isabelle Vallentin, SOLIDEO

Elle rappelle que la SOLIDEO travaille quotidiennement avec le Comité d'organisation des Jeux – Paris 2024. Il s'agit d'un projet conjoint et porté par une réflexion et une vision commune.

Isabelle Vallentin insiste sur le fait qu'un travail doit être fait par les équipes techniques de la SOLIDEO avant de passer à une phase de co-construction. Paris 2024 et la SOLIDEO sont encore dans une phase d'études. Elle entend l'impatience des habitants



Le 11 mars 2019

mais en l'état elle ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes spécifiques.

Concernant les ouvrages en supervision, la SOLIDEO encourage les participants à se tourner vers les maîtres d'ouvrages, par exemple la DIRIF pour l'échangeur A86, qui sont responsables des programmes et du calendrier. La SOLIDEO a pour rôle de vérifier le respect des coûts, délais et qualité des ouvrages.

3. Les conclusions

3.1. Mathieu Hanotin, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis

Mathieu Hanotin explique qu'une dynamique sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis s'est mise en place, associant l'Etat à travers la Préfecture, le Département et les quatre Etablissements publics territoriaux (EPT). Il entend que cet élan profite à tout le Département.

Il considère qu'il y a une opportunité historique pour le territoire. Il trouve que Nicolas Ferrand et la SOLIDEO ouvrent de belles perspectives pour l'avenir et la ville de demain.

3.2. Michel Bourgain, Maire honoraire de L'Île-Saint-Denis

Michel Bourgain regrette qu'il n'y ait qu'une seule réunion à Saint Denis et pas à L'Île-Saint-Denis. Il redemande au nom du Maire de L'Île-Saint-Denis, à la SOLIDEO, l'organisation d'une nouvelle réunion dans sa commune. Il pense que le Comité d'organisation des Jeux – Paris 2024 - doit entendre plus attentivement les demandes plus écosystémiques des habitants. Les questions urbaines doivent être étudiées d'une façon plus englobante avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les acteurs du Village Olympique doivent s'appuyer sur la capacité des habitants à enrichir le projet. La réussite des Jeux sur le territoire passe par l'implication de ses habitants dans le projet. Il considère que ce qui préoccupe les habitants, c'est avant tout la question de l'héritage.

NDLR : La SOLIDEO indique post-réunion publique que la ZAC de l'écoquartier Fluvial est aménagée par Plaine Commune Développement, avec la SOLIDEO en supervision. L'aménageur ou la ville de L'Île-Saint-Denis peut donc organiser à sa guise des réunions en fonction de leurs besoins.

3.3. Laurent Russier, Maire de Saint-Denis

Laurent Russier remercie les participants pour la qualité du débat. Il faut, selon lui, accompagner l'ensemble des propositions du territoire et les faire participer à l'aventure olympique. Un accompagnement à la formation est nécessaire. Surtout, il



Le 11 mars 2019

comprend l'impatience des parties prenantes et estime qu'il faut aller vers plus de propositions concrètes. En sortant de la concertation réglementaire, il pense que la nouvelle phase de concertation ouvre un espace de discussion plus large. La concertation ne peut se faire qu'avec les comités et les associations. Elle donne l'occasion d'avoir une vision moins parcellaire de ce projet, d'en agrandir le spectre.

Laurent Russier aimerait que le Village olympique et paralympique soit un quartier exemplaire sur l'enjeu environnemental et écologique. Il aimerait voir la création d'un comité de suivi citoyen sur les questions environnementales. L'ensemble des projets sur le territoire doivent notamment permettre la diminution du trafic routier.

Concernant les prix de l'immobilier, il rappelle l'engagement de la Ville de Saint-Denis de produire 40% de logements sociaux.

Par ailleurs, il souhaite qu'un autre mur anti-bruit soit construit de l'autre côté du Village olympique et paralympique.

Il se réjouit que le suivi de l'Organisation, Pilotage et Coordination de chantier (OPC) se fasse à l'échelle du quartier Pleyel et pas uniquement pour le Village olympique et paralympique. Il estime qu'il faut coordonner l'ensemble des chantiers sur le territoire. Il prend l'engagement de multiplier les temps de concertation pour faire face à l'ensemble des problématiques liées au chantier.